

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 14 septembre 2009

INAUGURATION DU DIFFUSEUR D'ARLAY (N°7.1) CE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2009 Aire du Jura – A39 (Dijon – Bourg-en-Bresse)



Un diffuseur parfaitement intégré dans son environnement

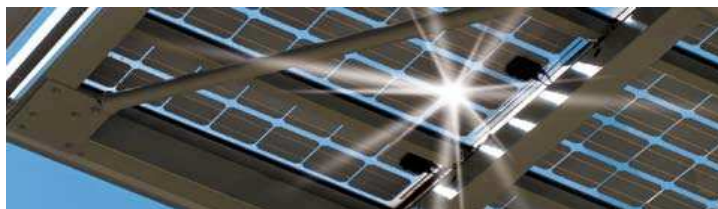
Le nouveau diffuseur de la RD120 à Arlay, sur l'A39, utilise les bretelles de l'aire du Jura, qui dispose déjà d'un accès depuis l'autoroute dans les deux sens, grâce au remarquable pont à haubans.

Ce diffuseur a été conçu et réalisé dans un souci d'insertion la plus discrète possible dans le massif forestier et de respect de l'environnement riche qui l'entoure. Il est au service du développement économique et touristique du secteur de Bletterans.

Afin de limiter les impacts, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre : la petite faune a été protégée (notamment les batraciens, avec la pose de filets leur évitant d'être écrasés par les engins du chantier), des clôtures limitant les risques de collision avec la grande faune ont été installées sur toute la périphérie du domaine public autoroutier concédé, les eaux de ruissellement de la plate-forme de péage sont collectées et dirigées vers un bassin de filtration, la transparence hydraulique de l'ouvrage est assurée.

La 1^{ère} gare de péage en France équipée d'un auvent photovoltaïque

Pour la première fois en France, le diffuseur d'APRR comporte un auvent photovoltaïque sur la gare de péage. Cette couverture, d'une surface de 190 m² permet de produire une partie de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.



Les locaux techniques de cette gare sont en partie enterrés pour une meilleure intégration dans le site forestier.

Ce nouveau péage compte une voie d'entrée et deux voies de sortie. De nouvelle génération, il propose *via* des bornes automatiques tous les moyens de paiement.

La mise en service de ce diffuseur N°7.1 est prévue lundi 14 septembre en fin d'après-midi.

Le coût des travaux

Le coût total de la création du diffuseur est limité à 3,3 M€ grâce à son raccordement à l'aire du Jura et à l'utilisation des bretelles et du pont existants.

Ce montant ressort environ 3 à 4 fois moins cher qu'une création complète de diffuseur.

Financement : 2,5 M€ - Département du Jura / 0,8 M € - APRR

CONTACTS PRESSE

APRR

Claudine ROLLAND

Chargée de communication/relation presse

04 26 68 45 52 – 06 79 47 38 32

claudine.rolland@area.aprr.fr

Conseil général du Jura

Laurent MOULIN

Conseiller technique, cabinet du Président

03 84 87 33 10 – 06 86 73 74 49

lmoulin@cg39.fr